Licenciement sans cause réelle ni valable?

Par **lotuskarma**, le **05/05/2009** à **19:56**

Bonsoir à tous!

Ma prof de droit du travail nous a posé le cas suivant.

Voici le sujet:

Madame X travaille pour une société de ménage depuis 7 ans.

Son employeur "omet" très régulièrement de lui compter ses heures supplémentaires et se montre très malhonnête sur tous les frais à rembourser.

Toutefois, Madame X, faisant un calcul détaillé et suivi de ses heures, ne se laisse pas faire et réclame toujours le paiement de ses heures effectuées et de ses frais.

Lassée par le comportement "trop honnête" de son employé, et profitant de la crise économique, l'employeur de Madame X souhaite la licencier.

Pour cela, il lui a tendu "une sorte de piège".

Il lui a demandé de nettoyer un grande entreprise, seule, en une heure.

.....ET lui a prétexté que la précédente salariée le faisait également en une heure.

Bien évidemment, Madame X n'a pas reussi à tout nettoyer en une heure et a demandé un complément d'horaires.

L'employeur a alors pris ça pour un refus de travailler et souhaite la licencier pour faute grave.

Son motif est il valable?

Peut il se prévaloir qu'une autre salarié faisait le travail en une heure et exiger la même chose de Madame X?

Sachant que Madame X soutient que c'est véritablement impossible de faire ça en une heure

et ne comprend pas comment la précédente salariée a pu faire ça ??.

Est ce un licenciement sans motif ni cause valable?

Merci!

Par **mathou**, le **09/05/2009** à **19:23**

Bonjour,

Conformément au point 7 de la Charte du forum, tu dois donner au moins quelques éléments .wink:

de réflexion avant que les membres ne te répondent Image not found or type unknown

Quelle serait ta première idée sur la nature du licenciement ? Sur la clause de résultats imposée ? A partir de là les spécialistes en social pourront te guider.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés